

# Ville de Saint-Honoré

## AVIS PUBLIC ÉCRIT

### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 20 septembre 2021 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par madame Audrey Bergeron et monsieur David Tremblay au nom de monsieur France Tremblay pour une propriété située au 891 rue Gravel;

#### NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande consiste à lotir un terrain ayant une largeur de 83.82 m contrevenant au règlement de lotissement 708 qui permet une largeur maximale de 30.5 m pour les emplacements complètement desservis.

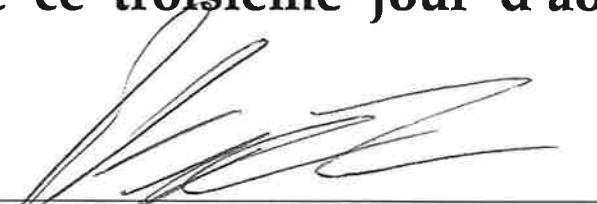
#### DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Rue Gravel, Saint-Honoré.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.sthonore.qc.ca / actualités / information municipale COVID-19](http://www.ville.sthonore.qc.ca/actualites/information_municipale_COVID-19).

Les commentaires écrits doivent être transmis par courriel à l'adresse: [admin@ville.sthonore.qc.ca](mailto:admin@ville.sthonore.qc.ca) avant le 16 septembre 2021.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce troisième jour d'août  
deux mille vingt et un.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 3 août 2021, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3<sup>ème</sup> jour d'août 2021.

